

Conseil communautaire du 15 Janvier 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-DBR-05

COMMUNICATION DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE DE L'ANNÉE 2021 VERSÉS AUX COMMUNES MEMBRES

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Vendredi 15 du mois de Janvier à neuf-heures-trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes Orange Tinédor, à la Désirade, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane - M. BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - DAIJARDIN Muguette - MM. BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmerly - Mme CLARAC Elodie - M. FRAIR Jules Joël.

EXCUSES : M. PERIAN Jean-Luc (Procuration à Richard ALBERT) - Mme PHOUDIAH Mélila (Procuration à Bernard PANCREL) - M. PIERRE-JUSTIN Patrice (Procuration à Loïc TONTON) - M. HOTIN Michel Eloi (Procuration à Cédric CORNET) - Mme KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (Procuration à Jules FRAIR) – M. LUTIN David Laurent (Procuration à BACLET Guy) – Mme PAULON Nina Valentine (Procuration à Cédric CORNET).

ABSENTS : Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - M. GALVANI Lucien - Mmes GRANDISSON Mariane - HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - M. KANCEL Jacques, Lucien - Mme LAPTES Sylvia - M. LATCHOUMANIN Eric - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette - M. MARY Teddy - Mme PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick - Mme VIROLAN Jocelyne Albert.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 15

Conseillers représentés : 7

Date de la convocation :	09 Janvier 2021
Date d'affichage :	09 Janvier 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	22
Secrétaire de séance :	Loïc TONTON

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5216-5 ;

Vu le Code général des impôts (CGI) et notamment l'article 1609 n

Vu le rapport de la CLECT en date du 19 novembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2020-CC-11S-DBR-77 du 23 Décembre 2020 du Conseil Communautaire fixant le montant des attributions de compensation définitive de l'année N-1 versé à ses communes membres ;

Vu l'avis favorable de la commission Stratégie financière et évaluation des politiques publiques du 08 janvier 2021 ;

Considérant la nécessité de communiquer avant le 15 février 2021 le montant des attributions de compensation prévisionnel reversé aux communes membres ;

Considérant que le rapport de la CLECT en date de 2018 ne permet pas d'envisager d'évolutions des attributions de compensation.

Monsieur le Président soumet au vote le montant des attributions de compensation prévisionnel de l'année 2021 versé à ses communes membres comme indiqué ci-dessus ;

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.

Par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

Article 1 : FIXE le montant de l'attribution de compensation provisoire de l'année 2021 à verser aux communes membres comme suit :

Communes	Montant des AC provisoires 2021
DÉSIRADE	- 97 624,45 €
GOSIER	2 420 095,36 €
SAINT-FRANÇOIS	665 429,44 €
SAINTE-ANNE	89 041,76 €
TOTAL	3 076 942,11 €

Article 2 : INVITE le Président à notifier ces attributions de compensation provisoires de l'année 2021 aux communes et à signer tout document afférent à cette délibération.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

**Fait et délibéré ce jour,
Pour extrait certifié conforme**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LA RIVIERA DU LEVANT

